



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 30/04/19

Reçu en Préfecture le : 07/05/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 29 avril 2019
D - 2019/183

Aujourd'hui 29 avril 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

Madame Florence FORZY-RAFFARD présente jusqu'à 17H00, Madame Catherine BOUILHET présente jusqu'à 18H50 et Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 20H00

Excusés :

Madame Brigitte COLLET, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL

Révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux (PSMV) - Application sur le territoire concerné par l'extension du périmètre du site patrimonial remarquable (SPR)

Madame Elizabeth TOUTON, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Bordeaux a été engagée par arrêté préfectoral du 17 janvier 2011. Les études ont été menées conjointement par l'atelier Lavigne et associés, chargé de l'étude désigné par les services de l'Etat et de la Ville de Bordeaux, désormais Bordeaux Métropole, de 2013 à 2018. Ce dossier est aujourd'hui en phase de validation avant de devenir opposable, à l'horizon 2020.

L'un des objectifs de cette étude a consisté à adapter le périmètre du désormais site patrimonial remarquable (SPR) qui posait notamment des difficultés d'instruction des autorisations d'urbanisme en raison de parcelles en partie règlementées par le PLUi et le PSMV.

Ce changement de périmètre du SPR a fait l'objet d'une procédure disjointe de la révision générale du PSMV même si cette dernière lui est liée.

- Un avis favorable à ce projet d'ajustement des limites par l'Inspection des Patrimoines le 6 juin 2017 ;
- La Commission locale du site patrimonial remarquable de Bordeaux a rendu un avis favorable à ce projet le 10 octobre 2017 ainsi que l'architecte des bâtiments de France, le 27 avril 2018 ;
- La délibération de la Ville de Bordeaux en date du 2 mai 2018 a rendu un avis favorable sur ce projet afin de le soumettre à la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture ;
- La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a rendu un avis favorable à ce projet à l'issue de la séance du 17 mai 2018 ;
- L'arrêté préfectoral du 2 octobre 2018 a porté ouverture d'une enquête publique relative à la modification du périmètre du SPR de Bordeaux ;
- A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 octobre au 29 novembre 2018, le commissaire enquêteur a rendu le 10 décembre 2018 un avis favorable à la modification des limites du SPR de Bordeaux ;
- Enfin, l'arrêté ministériel du 14 février 2019 a fixé le nouveau périmètre du SPR de Bordeaux.

La révision du PSMV ayant été prescrite en 2011 dans les limites de l'ancien secteur sauvegardé, il convient à présent de demander au préfet de l'étendre sur le territoire concerné par l'extension du périmètre du nouveau site patrimonial remarquable de Bordeaux. Il s'agit d'une décision complémentaire à l'arrêté du 17 janvier 2011. Cette prescription est établie en extension du PSMV en révision.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2011 prescrivant une révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux,

VU l'avis favorable de l'Inspection des Patrimoines au projet d'ajustement des limites du site patrimonial remarquable de Bordeaux du 6 juin 2017,

VU l'avis favorable de la Commission locale du site patrimonial remarquable de Bordeaux en date du 10 octobre 2017,

VU l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 27 avril 2018,

VU la délibération du Conseil municipal de Bordeaux du 2 mai 2018,

VU l'avis favorable de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture dans sa séance du 17 mai 2018,

VU l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2018 portant ouverture d'une enquête publique relative à la modification des limites du site patrimonial remarquable de Bordeaux,

VU le rapport favorable du commissaire enquêteur du 10 décembre 2018,

VU l'arrêté ministériel du 14 février 2019 publié au JORF le 20 février 2019 portant approbation du nouveau périmètre du site patrimonial remarquable de Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

L'arrêté préfectoral du 17 janvier 2011 portant révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux a été pris sur l'ancien périmètre du secteur sauvegardé,

Le site patrimonial remarquable de Bordeaux compte désormais un nouveau périmètre arrêté le 14 février 2018,

Que sur les parties de ce périmètre qui n'étaient pas comprises dans l'ancien, un PSMV doit être prescrit.

DECIDE

Article unique :

Monsieur le Maire est autorisé à demander au Préfet un arrêté complémentaire portant création d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux sur le territoire concerné par l'extension du périmètre du site patrimonial remarquable de Bordeaux.

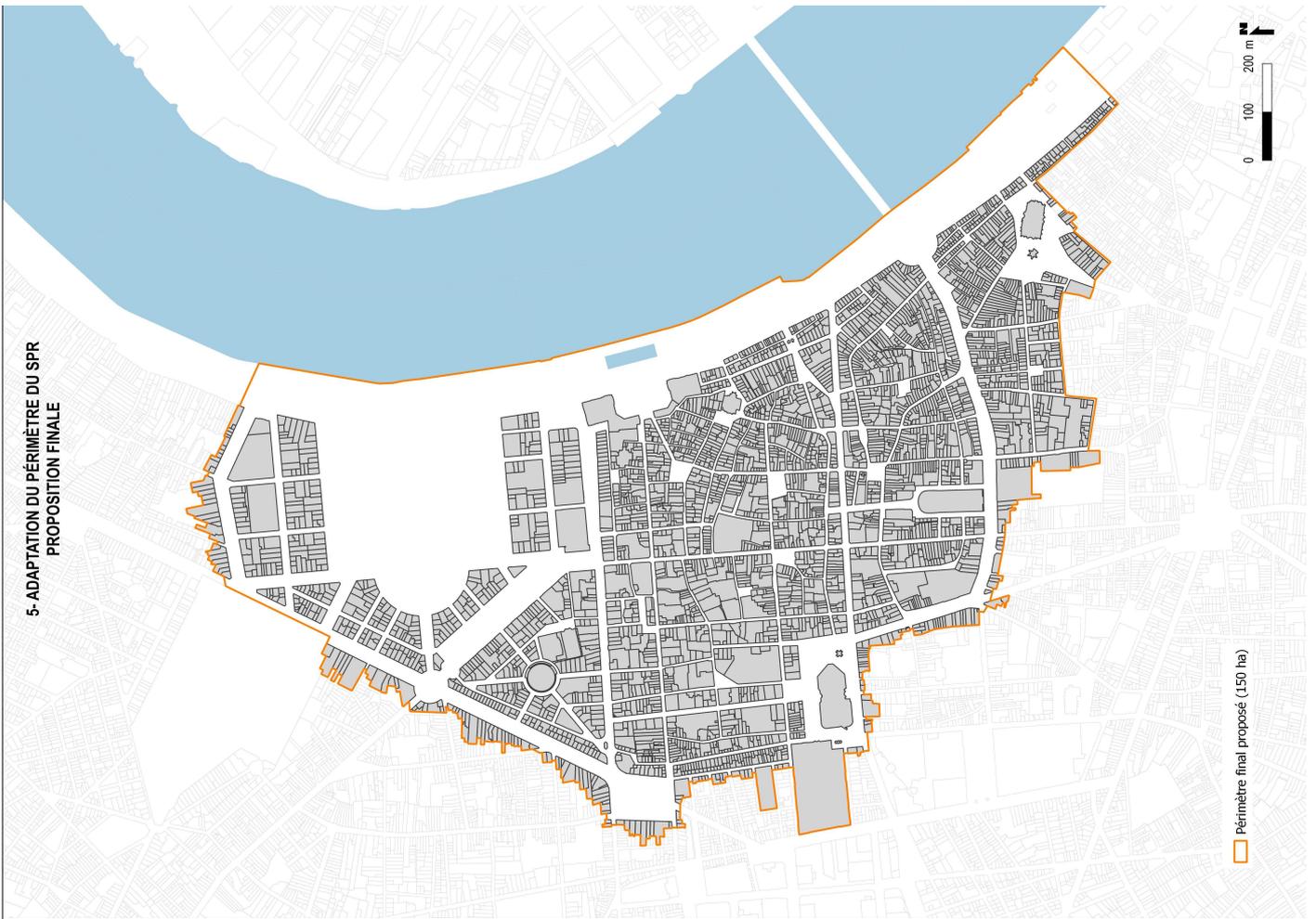
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 29 avril 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON

5- ADAPTATION DU PÉRIMÈTRE DU SPR
PROPOSITION FINALE



□ Périmètre final proposé (150 ha)

0 100 200 m